Version réglementation	**5-0**	Classement de confidentialité	**Interne**
Valable dès le	**01.11.2021**	Propriétaire	**I-NAT-FW**
		Processus	**G, H, I, J**
		Langues disponibles	**DE, FR, IT**

Division	**Infrastructure**
Utilisateurs spécifiques/Destinataires	**LIDI-R: B13 voie ferrée**
Remplace	**Version réglementation 4-0**
Attribution	**Voir chiffre 1.3**

Pose, contrôles et entretien des appareils de voie pour grande vitesse

Contenu

Liste des modifications 2

1. Généralités 3
1.1. Situation initiale, objectifs 3
1.2. Champ d'application (entreprises, utilisateurs/fonctions) 4
1.3. Documents de référence et documents annexés 4
1.4. Termes et définitions 5
1.5. Processus 5

2. Pose 6
2.1. Dispositions générales 6
2.2. Contrôles de la superstructure après la pose 7
2.3. Contrôles des équipements techniques de sécurité après la pose 8
2.4. Travaux de soudage lors de la pose 9
2.5. Travaux d'entretien après la pose des appareils de voie 9

3. Contrôles périodiques 10
3.1. Dispositions générales 10
3.2. Contrôles périodiques de la superstructure 12
3.3. Contrôles périodiques des équipements techniques de sécurité 13

4. Entretien 16
4.1. Dispositions générales 16
4.2. Remise en état (systématique) de la superstructure 17
4.3. Remise en état (systématique) des équipements techniques de sécurité 18
4.4. Maintenance de la superstructure 18
4.5. Maintenance des équipements techniques de sécurité 18
4.6. Travaux de soudage lors de l'entretien 19
4.7. Mesures spéciales lors de l'entretien 19

5. Comportement en cas de dérangements aux équipements techniques de sécurité 20
5.1. Manœuvre à la main de l'aiguille en dérangement 20
5.2. Cancelage d'appareils de voie en cas de dérangements 20

6. Liste des annexes 21

 © CFF

Liste des modifications

Version	Chapitre	Modification
5-0	Divers	Dispositions pour le contrôle par ultrasons déplacés au I-22220
4-0	Divers	Mise à jour des liens de l'ancien R 220.41 vers le nouveau R RTE 22041 Liens Annexe 12-14 mis à jour
3-0		Documents parents et leurs références mis à jour. En annexe : dans le formulaire compléter les mesures automatiques
2-0		Divers chapitres, intégration notamment de nouveaux intervalles pour les contrôles périodiques
1-0		Première édition

© CFF

1. Généralités

1.1. Situation initiale, objectifs

Le règlement R RTE 22066 définit les mesures à respecter pour la pose, les travaux de soudage et de collage, les contrôles périodiques et l'entretien des appareils de voie.

Les dispositions du R RTE 22066 s'appliquent aux **appareils de voie standard** CFF I, CFF IV, CFF IV/90 et CFF VI (aussi bien aux AV de forme fondamentale qu'aux AV cintrés), dotés en général d'un cœur fixe, pour des vitesses ≤ 160 km/h sur la branche directe et ≤ 140 km/h sur la branche déviée.

Les présentes dispositions du **R I-22067** fixent quant à elles les mesures à respecter pour la pose, les travaux de soudage et de collage, les contrôles périodiques et l'entretien des **appareils de voie pour grande vitesse**, dotés en général d'un cœur mobile, pour des vitesses > 160 km/h sur la branche directe et > 140 km/h sur la branche déviée.

Dans ce contexte, on retiendra les points ci-dessous.

Le règlement R I-22067 tient compte des conditions et exigences spéciales relatives aux appareils de voie pour grande vitesse, notamment des tolérances plus strictes pour les valeurs de mesure que celles des appareils de voie standard. Par ailleurs, les appareils de voie pour grande vitesse doivent être soumis à des contrôles plus étoffés.

Les présentes dispositions des appareils de voie pour grande vitesse sont basées sur le manuel d'entretien du fournisseur ainsi que sur les spécifications techniques d'interopérabilité (STI) du système ferroviaire transeuropéen à grande vitesse (édition du 12 septembre 2002).

Le tableau suivant indique les vitesses maximales autorisées sur la branche déviée pour les différents types d'appareils de voie pour grande vitesse sur le réseau CFF:

AV pour grande vitesse: désignation de type	Vitesse admissible sur branche déviée
BS VI - 12000/6100 - 1:42	200 km/h
BS VI - 10 000/4000/12000 - 1:38	160 km /h
BS VI - 10000/4000 - 1:32,05	160 km /h

La durée de vie des appareils de voie dépend, dans une large mesure, du soin apporté à leur pose et à leur entretien. L'usure de la superstructure générée par la circulation des trains influe sur l'état des installations qui doit nécessairement être contrôlé. Si besoin est, on prendra des mesures appropriées. Les mesures et travaux relatifs aux **appareils de voie pour grande vitesse** doivent être préparés et réalisés soigneusement.

 © CFF